

Maintien de l'ordre : la course aux technologies

Gilets tactiques connectés ou écouteurs Bluetooth, l'Etat veut des « policiers et des gendarmes augmentés »

Antoine Albertini

L'explosion d'un énorme pétard artisanal ne fait pas ciller les gendarmes mobiles caparaçonnés, disposés à l'angle de la place de la République et de la rue du Temple, dans le 3e arrondissement de Paris. Sous leurs casques, un dispositif acoustique de dernière génération a isolé leurs tympans en une milliseconde au moment de la déflagration. Sur les ondes, un drone équipé d'un système de comptage de la foule par intelligence artificielle (IA) annonce d'une voix synthétique : « *Volume des éléments hostiles, 56.* »

En quelques « plop » assourdis, les lance-grenades saturent la zone d'un gaz incolore et inodore, dépourvu de tout agent irritant, mais qui persuade le cerveau du contraire. Titubant, trois émeutiers sont atteints par des tirs de billes remplies d'ADN synthétique appliqués par un drone tactique. Invisible à l'œil nu, ce produit marquant codé sera révélé sur leurs vêtements deux jours plus tard par les lampes à ultraviolets d'enquêteurs spécialisés.

Ces événements n'ont jamais eu lieu, mais ils dessinent peut-être les contours des futures opérations de rétablissement de l'ordre, entre innovation scientifique et technique de contrôle des foules aux accents orwelliens. Produit marquant codé, gaz agissant comme un leurre cérébral, drones équipés d'IA : nombre de ces moyens figurent déjà dans l'arsenal des forces de l'ordre ou, encore en phase de test, attendent une évolution de la législation pour être déployés.

« *Doctrine d'emploi appropriée* »

Au sein de la gendarmerie, ce type d'équipements est évalué par le bureau analyse, anticipation et pédagogie (BAAP) du Centre national d'entraînement des forces de la gendarmerie, à Saint-Astier (Dordogne). Le rythme des expérimentations qui y sont menées illustre la montée en charge d'une structure particulièrement sollicitée : d'une dizaine en 2020, elles sont passées à 118 en 2024, au point que les centaines de vidéos et de photos réalisées pendant les tests ont saturé un temps l'espace de stockage informatique interne.

« *Nous ne sommes pas des scientifiques. Notre outil, c'est le bon sens et notre expérience d'opérateurs de terrain* », avance le lieutenant-colonel Philippe Wingler, chef du BAAP. Herse automatisée et télécommandée ; grenade « réversible », dont le déclenchement est annulé d'une simple pression sur le bouchon allumeur ; gilet tactique connecté avec gyroscope intégré, capable de détecter la chute ou l'immobilisation de son porteur ; bras articulé supportant les 28 kilos du lourd bouclier balistique : c'est en passant entre les mains

de ces experts que des matériels innovants – ou prétendus tels – sont testés jusqu’aux limites de leurs capacités.

C’est ici qu’ont été approuvés les « bouchons d’oreille actifs » équipés de Bluetooth, qui isolent les tympans en une milliseconde lorsqu’un volume sonore est dépassé, une source de blessures parfois invalidantes. « *Les industriels ont du mal à nous croire lorsque nous leur expliquons que leur matériel n’est pas adapté à nos conditions de travail spécifiques, notamment en rétablissement de l’ordre*, avance l’officier. *Raisons pour lesquelles nous recherchons des matériels durcis.* » « *Et nous validons chaque outil sélectionné en aidant l’institution à élaborer la doctrine d’emploi appropriée* », complète son adjoint, le lieutenant-colonel Louis Houël.

Pour éviter tout lobbying des industriels de la sécurité, chaque produit est testé exclusivement en fonction des besoins exprimés par le terrain, après commande par la hiérarchie et validation du service de l’achat, de l’innovation et de la logistique du ministère de l’intérieur. Problème, avance Philippe Wingler : « *Nous sommes un marché de niche.* » Et les industriels qui investissent dans la recherche et le développement de matériel de pointe n’ont pas la garantie de voir un jour l’achat de leurs produits, ce qui peut les inciter à ne pas s’engager dans un processus expérimental coûteux et contraignant.

Dans le domaine sensible – et éminemment politique – du maintien de l’ordre, l’usage futur d’équipements et de solutions technologiques dites « innovantes » dépend en grande partie de leur acceptabilité par l’opinion publique. Un enjeu qui « *implique de s’interroger sur la place des technologies dans le renforcement de la confiance ou, au contraire, de l’accentuation de la défiance entre policiers et citoyens* », observait le think tank Fondation pour l’innovation politique, dans un rapport intitulé « L’IA au service de la sécurité », rendu public en mars .

Si la police nationale n’a pas donné suite à nos demandes de précisions sur sa stratégie en la matière, la gendarmerie produit, depuis plus de dix ans, une abondante réflexion sur la question des nouvelles technologies à travers colloques, forums, articles publiés dans des revues spécialisées par des experts de l’institution. En 2017, un officier supérieur théorisait ainsi, dans la *Revue défense nationale*, proche des cénacles militaires, l’augmentation des « *capacités physiques, cognitives, mentales et psychiques* » des gendarmes grâce à des « *prothèses, implants, substances diverses* ». A condition, bien entendu, d’anticiper sur les « *obstacles éthiques, médicaux et légaux* » et de conserver « *le gendarme de chair et d’os (...)* au cœur du dispositif ».

« **Pure prospective** »

« *Tout ça relève de la pure prospective, presque un exercice de style dans une revue à vocation théorique* », minimise un haut responsable de la gendarmerie. Publié six ans avant la promulgation de la loi d’orientation et de programmation du ministère de l’intérieur en 2023, l’« *exercice de style* » préfigurait pourtant les termes mêmes du rapport annexé au texte : « *Le policier et le gendarme de demain seront augmentés.* » Quitte à ce que la course technologique dépasse parfois les besoins de la base. « *Les dispositifs connectés, c’est très bien*, observe un jeune officier de gendarmerie mobile. *Mais sur le terrain, les effectifs réclament des améliorations basiques comme des visières de masques à gaz qui ne se raient pas au bout de deux opérations et leur permettent de voir où ils mettent les pieds.* »

D'avantage que l'« augmentation » des aptitudes physiques ou cognitives des policiers et des gendarmes, l'entreprise de technologisation croissante du maintien de l'ordre s'appuie surtout sur le potentiel de l'IA, dont l'intérêt était soulevé dans un mémoire universitaire, du sous-lieutenant de réserve Aurélien Beaugrand, couronné par le prix « Recherche et réflexion stratégique » attribué en 2021 par... la gendarmerie nationale.

« *Inextricable source de conflits avec les libertés collectives et individuelles* », l'IA y est pourtant analysée comme une « *technologie à fort potentiel opérationnel* », susceptible d'évaluer les réactions de l'opinion publique grâce à l'« *exploitation(...) des données numériques en libre accès* » ou de « *modéliser intégralement l'environnement (...) en temps réel* » grâce aux images captées par les drones, les caméras de vidéosurveillance, les caméras-piétons des agents. Un véritable panoptique numérique qui viserait, selon un argumentaire rodé, à assurer une « *garantie supplémentaire tant à la préservation de la paix publique qu'au respect d'un déploiement nécessaire et proportionné de forces de l'ordre* ».

Le secteur privé a bien compris l'intérêt de ce marché en pleine croissance. Des dizaines de sociétés déploient d'ores et déjà une gamme complète d'outils destinés à exploiter des masses grandissantes de données publiques, à prévoir les risques de débordements à l'occasion d'une manifestation ou à brouiller les communications de téléphones portables dans une zone précise. Parmi plusieurs entreprises, une seule a répondu aux sollicitations du *Monde*, avant de décliner tout échange, « *pour des raisons de confidentialité* ».

Commande publique

« *Le secteur développe des stratégies d'opacité, mais les offres de marché sont déjà très structurées* », analyse Félix Tréguer, chercheur au CNRS et membre de l'association de défense et de promotion des droits et libertés sur Internet, La Quadrature du Net. « *Il serait d'ailleurs étrange que des entreprises investissent si massivement dans ces technologies si aucun marché régalien ne venait soutenir leur activité* », ajoute celui qui est aussi l'auteur de *Technopolice* (Editions Divergences, 2024).

Pourtant, s'il est relativement facile de consulter l'appel d'offres lancé le 22 mars pour l'acquisition de nouveaux boucliers de maintien de l'ordre, se faire une idée de l'état de la commande publique dans le domaine des nouvelles technologies appliquées à la sécurité intérieure se révèle beaucoup plus complexe. « *Il existe des dispositions dérogatoires du code de la commande publique dans les secteurs de la défense et de la sécurité* », explique Laurent Bidault, avocat spécialisé en droit public des affaires. Moins formalistes, ces mécanismes permettent des « *achats de gré à gré, sans véritable mise en concurrence* » et assurent, dans certains cas, une publicité beaucoup plus discrète aux achats publics. Autrement dit, poursuit l'avocat, « *il est plus facile à l'Etat d'expérimenter une solution d'IA en matière de sécurité intérieure qu'à une collectivité publique d'acheter de nouveaux ordinateurs* ».

Depuis une dizaine d'années se développe, en outre, la pratique des appels à manifestation d'intérêt, « *une procédure ad hoc non prévue par le code de la commande publique* », précise la direction interministérielle du numérique. Rédigés en des termes très génériques, ils permettent à l'Etat de repérer les sociétés positionnées sur un secteur visé, en particulier lorsqu'il relève de l'innovation technologique, où l'offre de services est florissante. Le tout, en esquivant les contraintes de la commande publique. Le 7 avril, le gouvernement a ainsi lancé l'un de ces appels à manifestation d'intérêt à destination des acteurs privés susceptibles de fournir des solutions « *permettant à toute administration de mobiliser le potentiel de*

l'intelligence artificielle générative » . « Toute administration, y compris la nôtre à condition de nous emparer du sujet » , avance une source du ministère de l'intérieur. Qui ne perçoit, dans le procédé, rien d'autre qu'une « manière simple et efficace de fluidifier les échanges avec le secteur privé ».